

contre les attaques aux libertés... Samedi 20 mars, à nouveau dans la rue

Samedi 20 mars, avec la coordination locale « **Le Monde d'Après** », et comme dans de nombreuses villes de Bretagne et de France, notre comité NPA appelle à un nouveau rassemblement suivi d'une manifestation à Saint-Malo, contre les lois et les dispositifs liberticides qui ont « fleuri » avec les restrictions des libertés individuelles et collectives mises en place à l'occasion de la crise sanitaire.

Par cette initiative, il s'agit pour nous

- ♦ de **dénoncer les violences policières**, et rappeler l'exigence de vérité en matière d'enquête mettant en cause les agissements de certains membres des forces de l'ordre,
- ♦ de **s'opposer à la loi sécurité globale** qui restreint la liberté de la presse, contribue à la multiplication de violences policières en projetant l'interdiction de filmer ou photographier les actions de la police, qui prévoit la surveillance généralisée de l'espace public à base de drones notamment. Ce projet de loi ouvre la porte à la privatisation des prérogatives de la police, dont celles qui relèvent du judiciaire.
- ♦ de **rejeter le projet de loi prétendant conforter « les principes républicains »** qui remet en cause la laïcité et la séparation des églises et de l'État, ouvre la voie à un contrôle de l'ensemble des associations et stigmatise encore davantage les populations de confession et de culture musulmane. Ce

projet qui étend le contrôle de l'État sur toutes celles et ceux qui auraient "une idéologie qui se dresserait contre les valeurs de la République", aménage pour le pouvoir la possibilité de faire condamner tous celles ou ceux qui contesteraient des politiques gouvernementales.

- ♦ d'**obtenir l'abrogation de trois décrets récents étendant la possibilité d'un fichage massif** des militants et de leur entourage et d'une collecte de données très personnelles sur leur santé, leurs activités sur les réseaux sociaux et leurs opinions philosophiques, politiques et syndicales !

- ♦ de manifester notre **inquiétude vis-à-vis de la mise en place du nouveau SNMO (schéma national du maintien de l'ordre)** qui vise à renforcer la puissance policière d'État par de nouveaux moyens militaires et policiers et extra public
- ♦ d'**exiger l'abandon du projet de la municipalité de Saint-Malo visant à instaurer un dispositif « référent-citoyen »** étant rappelé que ce dispositif qui n'a pas été mis en débat au sein de la population, n'est fondé sur aucun élément objectif justifiant de l'aggravation de la délinquance ou du sentiment d'insécurité et qu'il s'inscrit clairement dans une **politique de répression et de dénonciation.**

Loi "sécurité globale",
Loi "séparatisme",
décrets fichage...
"référents-citoyens"

**nous n'acceptons pas
ces atteintes à la
démocratie**

SAINT-MALO
MANIFESTATION



samedi 20 mars
15h00, esplanade Saint-Vincent

"Quoi qu'il en coûte"... en vies humaines

Le 1er mars, Macron prétendait encore gagner le « pari » du non re-confinement et d'un allègement des contraintes sanitaires pour la mi-avril.

15 jours plus tard, il doit admettre que « *le maître du temps, c'est le virus malheureusement* », reconnaissant que le variant anglais, plus contagieux et plus mortel, est devenu majoritaire et que « *nos capacités de réanimation sont saturées* ». L'Île-de-France est désormais dans le rouge-écarlate et de nouvelles décisions vont être prises incessamment en forme de nouveaux tours de vis dans les contraintes sanitaires.

Loin de préoccupations sanitaires ou sociales, l'enjeu affiché par le pouvoir était de maintenir à tout prix l'activité économique. Le « **pari** » de Macron est perdu, et il se paie d'ores et déjà en vies humaines. La remontée de l'épidémie, dans les Hauts-de-France et en région PACA, s'étend maintenant à l'Île-de-France. Dans cette région, le seuil d'alerte pour un nouveau confinement, fixé par le gouvernement lui-même à 400 nouvelles contaminations pour 100.000 habitantEs est désormais franchi. Le chiffre est nettement plus élevé en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise ou le Val-de-Marne, où vivent en nombre les « premiers de corvée ».

N'ayant pas tenu compte des avertissements des personnels hospitaliers et des professionnels de santé, et même de ses propres « experts », le pouvoir est contraint d'organiser en catastrophe des dizaines d'évacuations sanitaires d'Île-de-France vers d'autres régions où les services de réanimation n'ont pourtant plus guère de marge de manœuvre. De gros risques sont pris pour les patientEs, et un personnel déjà insuffisant et épuisé est mobilisé en nombre pour ces opérations. Cette situation est le résultat direct du maintien des contraintes budgétaires sur le système hospitalier. Les **12 000 lits de réanimation annoncés par Véran en août restent des mots**, aucun personnel n'ayant été recruté et formé pour leur permettre d'être opérationnels.

Il n'y avait pas de fatalité à ce que le virus devienne le « maître du temps ». Il l'est devenu en raison des **choix politiques de l'exécutif**, passés et actuels. Les mesures sanitaires et sociales qui auraient pu être prises, en amont, pour éviter une nouvelle flambée de l'épidémie, ne l'ont pas été. Le pouvoir a privilégié les mesures autoritaires sur les loisirs et la vie sociale, avec une efficacité réduites. Il les a rendues, dans la durée, insupportables.

La lenteur de la campagne de vaccination, due au manque de doses disponibles, n'a elle non plus rien d'une fatalité. En refusant d'abolir les brevets et de faire des vaccins un bien commun universel, en n'organisant pas, comme il en avait la possibilité, la réquisition des entreprises pharmaceutiques, le pouvoir s'est lui-même placé à la merci des laboratoires, de leur logique du profit et des aléas de leur production.

Tant que Macron et les siens imposeront leurs choix, dans l'intérêt de la minorité qui possède les richesses, le virus restera « maître du temps ». Il ne cessera de l'être que si la majorité qui subit ces décisions décide de reprendre ses affaires en mains.

N'hésitez pas à faire part de ce bulletin à vos collègues, parents, ami.es, à visiter notre site internet départemental et à discuter avec nous sur notre page facebook:

<http://www.anticapitaliste-35.org>

<http://www.facebook.com/npaSaintMalo>

Pour prendre contact avec le comité NPA du pays malouin:
npasaintmalo@gmail.com



Dans ce numéro, nous poursuivons — comme annoncé — notre série d'articles sur la Commune de Paris, dont nous honorons le 150^{ème} anniversaire. Pour bien comprendre la genèse et la portée de cet événement fondateur du mouvement socialiste et révolutionnaire, nous continuons à présenter le cadre historique et chronologique des événements.

Célébrons la Commune de Paris

III. La Commune de Paris, quelques repères historiques. (2)

28 mars : Proclamation, à l'Hôtel de Ville, de la Commune de Paris.

- 29 mars : La Commune nomme dix commissions. Abolition de la conscription et des armées permanentes. Remise des trois derniers termes de loyers et suspension des ventes au Mont-de-Piété.
- 2 avril : Séparation de l'Église et de l'État. Offensive surprise des Versaillais sur Courbevoie.
- 3/4 avril : Échec des tentatives de sortie des fédérés sur Rueil, Bougival et Châtillon. Flourens et Duval, faits prisonniers, sont fusillés sans jugement.
- 6 avril : En riposte à cette exécution, la Commune vote le décret des otages. Mac Mahon est nommé chef de l'armée de Versailles.
- 11 avril : Début des opérations menées par l'armée de Versailles. Constitution de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés.
- 12 avril : Décret sur les échéances : toutes les poursuites sont suspendues.
- 16 avril : Décret sur la réquisition des ateliers abandonnés.
- 17 avril : Moratoire des effets de commerce.
- 19 avril : Vote par la Commune de la Déclaration au peuple français.
- 24 avril : Réquisition des logements vacants.
- 27 avril : Décret interdisant dans les ateliers le système des amendes et des retenues sur salaires.
- 28 avril : Publication de l'Appel au peuple de campagnes. Interdiction du travail de nuit dans les boulangeries. Formation d'une commission pour organiser l'enseignement laïc, primaire et professionnel.
- 30 avril : Démission de Cluseret, délégué à la Guerre, remplacé par Rossel.
- 1er mai : Création par la Commune d'un Comité de salut public.
- 7 mai : Dégagements gratuits des objets déposés au Mont-de-Piété et d'une

valeur inférieure à 20,00 F.

- 9 mai : Prise du fort d'Issy par les Versaillais.
- 10 mai : Démission de Rossel, remplacé le lendemain par Delescluze.
- 15 mai : Appel de la Commune aux grandes villes de France. Sécession de la minorité de la Commune à propos du comité de salut public.
- 16 mai : La colonne Vendôme est abattue.
- 19 mai : Décret de laïcisation de l'enseignement
- 21 mai : Les troupes de Versailles entrent dans Paris par la porte de Saint-Cloud. Delescluze lance un appel à la résistance.
- 21/28 mai : La **Semaine sanglante** : des milliers de communards sont exécutés sans jugement. Massacres et incendies. Les otages sont exécutés. Dernières barricades dans l'est de Paris.
- Juin : Mise en place des conseils de guerre.
- 28 novembre : Exécution de Rossel, de Ferré au camp de Satory.
- 1872 mars : Dissolution générale des gardes nationales. Loi Dufaure interdisant l'affiliation à l'Internationale.
- 3 mai : Départ du premier convoi de déportés pour la Nouvelle-Calédonie.
- 29 septembre : Arrivée à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 1^{er} convoi de déportés.
- 1875 30 janvier : L'amendement Wallon, voté à une voix de majorité permet l'instauration de la République.
- 1876 Février et mars : Les élections donnent une forte majorité aux républicains à l'Assemblée nationale.
- 3 mars 1879 : Vote d'une loi d'amnistie partielle.
- 23 mai 1880 : 1ère commémoration de la Commune au mur des fédérés.
- 11 juillet 1880 : Vote de la loi d'amnistie pleine et entière.

IV. La Commune démocratique

Convaincus que le gouvernement issu de l'Assemblée Nationale à majorité conservatrice, élue en février 1871, trahit et l'intérêt national en pactisant avec les prussiens et la République, en préparant une restauration monarchique, la Garde Nationale, les radicaux parisiens et une fraction importante du peuple ouvrier et artisan s'insurgent le **18 mars 1871**, en refusant de livrer ses canons à l'armée « régulière ».

A partir de cette insurrection, s'élabore dans la ville, une organisation de type libertaire, basée sur la **démocratie directe**, en opposition au régime représentatif mis en place à Versailles. Car le Paris populaire a gardé en mémoire les leçons des révolutions de 1830 et surtout de 1848 où la forme « représentative » de la nouvelle république s'est vite révélée comme ne représentant pas le peuple travailleur qui avait fait triompher la Révolution. Elle n'a pas satisfait ses aspirations, qu'il formule en termes de « droit au travail », d'organisation du travail ...

La forme « **Commune** » est l'expression de cette défiance vis-à-vis de la démocratie représentative prônée par les républicains bourgeois et la traduction de la volonté que **la « souveraineté du peuple » ne se borne pas au champ politique mais se prolonge indissociablement à la question « sociale »**.

Ainsi, par une élection au suffrage universel (masculin), les parisiens se dotent le 26 mars d'un **Conseil de la Commune** de 92 membres dans lequel siègent **plus de vingt-cinq ouvriers qualifiés** et une **quinzaine de militants socialistes** adhérents à l'Internationale. **La Commune est proclamée le 28 mars**. Son conseil dispose de tous les pouvoirs, sauf ceux qui concernent la direction ces opérations militaires que conserve le Comité Central de la Garde Nationale.

Dans sa **Déclaration au peuple français** en date du 19 avril, la Commune de Paris précise son programme démocratique et la manière dont elle entend mener son action

- **reconnaissance et consolidation de la république, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société ;**
- **autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France, et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes, comme homme, citoyen et travailleur ...**

- **choix par élection ou concours, avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres ;**
- **garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail ;**
- **intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts : garanties données à ces manifestations par la Commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité ;**
- **organisation de la défense urbaine et de la Garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.**

Et la « **République de Paris** », même dans le temps court où elle survit à la pression et subit la canonnade versaillaise, ne se contente pas de proclamer, **elle passe à la pratique** :

- Une semaine après la prise de pouvoir, elle organise des élections pour élire son conseil,
- Ses élus sont des hommes qui, sauf quelques exceptions, n'ont jamais exercé des mandats politiques.
- Ils reçoivent des **mandats impératifs** des assemblées populaires de quartiers, sous peine de **révocation**. Les élus sont de fait confrontés en permanence à la **politisation populaire** qui s'exprime dans les assemblées de quartier, les associations, les clubs politiques, les organes de la Garde Nationale, les Chambres ouvrières...autant de structures qui sont traversées par des courants politiques divers. Pour ne parler que des courants de gauche, il y a les blanquistes, les proudhoniens, les internationalistes, les anarchistes...
- Alors que le principe du secret des délibérations avait été posé initialement en raison de la situation de guerre, celui-ci est levé à la fin avril,
- La Commune, même dans la situation militaire très dégradée du mois de mai où elle instaure le Comité de Salut Public, accepte le maintien d'une **opposition minoritaire** dans le Conseil.
- Elle offre l'opportunité aux **femmes** et plus précisément

aux associations féminines de s'imposer quand bien même la question du droit de vote des femmes n'ait pas été vraiment posée.

- Elle intègre dans la communauté locale les **étrangers**.

Mais la démocratie directe ne concerne pas que le champ politique. Elle pénètre, guidée par une soif d'émancipation, et s'étend aussi dans le domaine social, que ce soit celui du travail, de son organisation dans les ateliers, de la grille des salaires, celui de l'école, celui du logement...

De ce point de vue, la Commune est **une véritable révolution** qui en 72 jours formalise une appropriation par le peuple, « par en bas », du politique et du social et qui, après s'être affranchi du/des pouvoirs en place, met en pratique **de nouvelles formes démocratiques**.

Certes, ce mouvement reste cantonné, après l'échec des communes de Lyon, Marseille, Narbonne, Le Creuzot..., à l'agglomération parisienne mais rappelons que l'idée des communards n'était pas de « *vouloir imposer [leur] volonté ou [leur] suprématie au reste de la nation, et de prétendre à une dictature qui serait un véritable attentat contre l'indépendance et la souveraineté des autres communes [...]* ou de

détruire l'unité française, constituée par la Révolution ». Le projet des insurgés parisiens était de construire une « *grande administration centrale, délégation des communes fédérées* », c'est-à-dire l'inverse de « *la centralisation despotique, inintelligente, arbitraire ou onéreuse [...] imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie et le parlementarisme* ».

« *L'unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous* ».

La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive et scientifique.

C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage ; la patrie, ses malheurs et ses désastres. »

Voilà des passages de sa *Déclaration au peuple français du 19 avril* qui attestent de la modernité et de l'actualité du combat démocratique de la Commune de Paris.

Nous aurons l'occasion d'illustrer cette actualité dans notre prochain article intitulé « Communards et Gilets jaunes ».

BREVES DE PONTONS

Que reste-t-il de la Commune et que nous-dit elle sur le monde d'aujourd'hui ?

Une vidéo à voir par <https://www.lanticapitaliste.org/videos/reunion-1871-2021-la-commune-de-paris-et-nous>

Ainsi donc, le prochain Conseil municipal de Saint-Malo (jeudi 18 mars) ne sera pas saisi du projet de mise en place du réseau de citoyens « référents ». Le maire aura préféré ne pas inscrire à son ordre jour cette question qui continue d'inquiéter nombre de malouin.es et d'associations... Est-ce le signe d'un doute sur la pertinence de ce dispositif ou une temporisation tactique pour ne pas gêner un parcours électoral d'un.e adjoint.e ?

Les semaines à venir nous le diront.

Avec les arguments qui ont émergé à l'occasion des débats menés tant dans la coordination « Le Monde d'Après » que dans l'association Osons!, poursuivons la bataille de conviction sur ce terrain, afin de renvoyer ce projet d'où il vient, des poubelles de l'histoire.

Le Ségur ne paiera pas la réorganisation hospitalière, loin s'en faut....

Dans notre n°79, nous réagissons à la lettre de cadrage présentant la ré-organisation des hôpitaux publics du secteur sanitaire Saint-Malo-Dinan. Nous émettions quelques doutes sur les modalités de financement de l'opération dans la mesure où la communication officielle laissait penser que les 400 millions d'investissements nécessaires à sa réalisation ne poseraient pas problème, vu l'engagement de l'Etat.

On apprend le 10 mars que l'enveloppe déléguée à l'ARS pour financer l'ensemble des opérations d'investissement de Bretagne sera de 416 millions. Autrement dit, il est plus que probable que le Groupement Hospitalier devra financer une grande partie de sa modernisation et donc ...se ré-endetter lourdement !

Prime ou serpent de mer ?

Ce qu'on a appelé « la prime Macron » de 1000 euros est apparu en 2019 pour tenter de calmer le mouvement des gilets jaunes. Cette prime concernait tous les salariés touchant moins de trois fois le SMIC, mais elle était à la discrétion des patrons. En échange de leur « générosité », ceux-ci bénéficiaient d'une défiscalisation. Castex

vient de ressusciter cette prime Macron qui devient une sorte de « prime Covid » qui pourrait monter jusqu'à 2000 euros avec une priorité pour les « travailleurs de deuxième ligne ». Sauf que, comme la première, elle dépend toujours de la bonne volonté des patrons, dont nombre d'entre eux se sont empressés de dire que c'était au-dessus de leurs moyens. Donc encore de la com...

= délation, dénonciation...
PAS QUESTION

M. Lurton NPA

150ème anniversaire de LA COMMUNE DE PARIS,

Pour alimenter débats et réflexions...ou tout simplement pour mieux connaître cet événement fondateur d'un autre possible pour le monde ouvrier et populaire, le mensuel du NPA y consacre entièrement un numéro spécial.

En vente auprès des militants: 4,50€.
Réservation auprès du comité pays malouin par [npsaintmalo@gmail.com](mailto:npasaintmalo@gmail.com)



Des initiatives locales pour célébrer la Commune

La Chorale « *la rue kichante* » qui s'est constituée à Saint-Malo au printemps et qui s'est associée, aux différentes mobilisations contre les lois liberticides, **célébrera à sa manière le 150ème anniversaire de la Commune de Paris**. Sa première initiative aura lieu **jeudi 18 mars à 16h30**, esplanade de la médiathèque (coté gare). Naturellement, nous y serons !

Pour ce qui concerne notre comité NPA, nous préparons également une rencontre débat autour de la Commune de Paris et les leçons que nous pouvons/ devons en tirer, pour le mois de mai, sous une forme et dans des conditions qui dépendront évidemment de la situation sanitaire.

Les données de dépistage Covid sur le secteur Saint-Malo-Dinan n'ont pas été publiées depuis 15 jours. Aussi nous ne sommes pas en mesure de présenter notre graphique habituel de l'évolution de la pandémie. Ci-dessous cependant quelques données locales.

Situation épidémique mesurée entre le 3 et le 7 mars

	Incidence/ 100.000 habitants	% positivité des tests PCR
CA Saint-Malo Agglomération	107,9	5,40%
CC Cote d'Emeraude	137,7	6%
CC Bretagne romantique	108,9	5%
CC pays de Dol/baie du Mont St Michel	115,6	7,10%
CA Dinan Agglomération	73,1	3,90%

Ce numéro de **Rouge Emeraude** est un supplément à **L'Anticapitaliste** n°559

INDE : LA PLUS GRANDE GREVE DE L'HISTOIRE

Les médias en parlent peu, mais des millions de paysans, d'ouvriers et de travailleurs de tous secteurs sont aujourd'hui mobilisés en Inde depuis des mois.

Ce mouvement d'une puissance sans doute inégalée dans l'histoire de ce pays gigantesque a commencé en novembre 2020, en réaction aux mesures annoncées par le gouvernement Modi. Celui-ci représente un pouvoir ultra réactionnaire, nationaliste hindou et raciste, qui défend une politique économique libérale et s'attaque aux libertés démocratiques, celles des organisations ouvrières comme celles des journalistes. Modi est l'équivalent en Inde d'un personnage comme Bolsonaro au Brésil. Il a fait voter par le parlement une réforme qui accélère la **libéralisation du secteur agricole par la ruine des petits paysans et la concentration des terres**. Par exemple en supprimant l'aide de l'Etat au secteur agricole et les prix minimaux de vente des produits agricoles. Face aux géants de l'industrie agroalimentaire, les paysans se trouveraient complètement démunis.

Un véritable soulèvement

Jusqu'ici, l'Etat indien, relayé par les Etats régionaux, car l'Inde est un Etat fédéral, jouait un rôle important dans l'économie et apportait une certaine protection à diverses catégories de la population. 60 % de la population dé-

pendait à des degrés divers de l'aide et de l'intervention de l'Etat. Mais Modi et ses amis ont décidé d'y mettre fin pour instaurer un système où plus rien ne freinerait l'appétit de profit des grands groupes capitalistes et des banques. Ces attaques sans précédent ont donc déclenché un **véritable soulèvement**. Des centaines de milliers de paysans sont montés sur New Delhi, bloquant les routes et les accès à la capitale. De nombreux affrontements ont eu lieu avec la police, mais la répression a été impuissante à endiguer cette vague.

Plus récemment, ce sont **les salariés qui sont entrés en lutte**. Le 15 mars a commencé un mouvement commun à l'appel des organisations paysannes et d'une dizaine d'organisations ouvrières. On a compté près d'un million de grévistes dans les banques – il y a 100.000 banques en Inde. Mais ce sont aussi 50.000 gares qui ont été bloquées par les cheminots, des milliers de centrales électriques pour s'opposer à la politique de privatisation à outrance de Modi.

D'ores et déjà, le gouvernement d'union nationale que Modi avait réussi à mettre en place est ébranlé et tend à se fissurer. Nous ignorons si ce soulèvement populaire sera capable de mettre en avant une véritable alternative et de l'imposer, mais il montre **la puissance des classes populaires quand celles-ci décident de prendre leur sort entre leurs mains**.

Réforme de l'assurance chômage « nouvelle version » : c'est toujours non

Dans notre dernier numéro, nous avons fait état de la montée du chômage dans le bassin malouin. Nous évoquons ici la situation nationale et la nouvelle attaque gouvernementale contre l'assurance chômage.

Toutes catégories confondues, il y a en France 6 millions d'inscritEs à Pôle emploi. Pour les personnes en catégorie A (n'ayant aucun emploi mais étant en recherche active d'un contrat), c'est + **8,8 %** en 1 an... (+ 12,6% dans le bassin malouin). Et les derniers chiffres du ministère du Travail donnent une idée plus précise en indiquant que le nombre de fins de contrat liées à un PSE a dépassé les 100.000 depuis mars 2020, soit trois fois plus que pour la période précédente. Sont concernées, dans la moitié des cas, des grosses entreprises de plus de 1.000 salariéEs. À cela il faut rajouter 6 900 pro-

cédures de licenciement économique concernant des entreprises de moins de 10 salariéEs.

Baisse des allocations

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que le gouvernement persiste à maintenir sa réforme de l'assurance chômage! Les allocations (pour celles et ceux qui en ont, c'est-à-dire moins de la moitié des chômeurEs) ont certes été prolongées jusqu'au 30 juin car l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de calcul a été repoussée suite notamment à la censure du Conseil d'État. Mais le gouvernement veut imposer cette régression d'ici l'été prochain.

Pour contourner le Conseil d'État et appliquer quand même sa réforme, le gouvernement modifiera les règles de calcul du salaire journalier de référence mais en appliquant un plancher. Résultat : **les allocations ne seront pas divisées par quatre mais par presque deux** (43 %

maximum). Exemple concret : unE salariéE qui a travaillé six mois au SMIC touche actuellement 975€ par mois pendant 6 mois. Avec le plancher, l'allocation tombe à 659€.

Les chômeurEs vont devoir rembourser

Par ailleurs, pour « compenser » l'exclusion de milliers de personnes suite à l'allongement de la durée de travail nécessaire pour ouvrir des droits, le gouvernement a mis en place une prime pouvant atteindre 900€. Difficile de savoir combien de personnes l'ont touchée, tant les conditions étaient restrictives : être inscrit entre novembre 2020 et février 2021, avoir travaillé 138 jours en 2019 (dont 70 % du temps en CDD ou intérim), ne pas avoir une allocation journalière supérieure à 33€... CertainEs n'ont pas reçu la prime alors qu'ils et elles y avaient droit et, inversement, certains l'ont reçue « par erreur ». Et Pôle emploi ose annoncer que les personnes dans ce cas vont devoir rembourser! Pour faire payer les chômeurEs, ce gouvernement ne recule vraiment devant rien...

Salut à toi, Guy !

Le 9 mars dernier est mort Guy Burniaux à l'âge de 73 ans. Guy, c'est l'homme qu'on a pu voir saisir un CRS par le colbac lorsque les ouvriers briochins du Joint Français se sont retrouvés face aux forces de répression le 6 avril 1972. Ce CRS avait été son copain d'école... Cette photo avait fait le tour du monde et a été reproduite sur de nombreuses affiches comme symbole de la lutte de classe.

La grève du Joint Français a fait partie des luttes les plus populaires de cette période. Elle démarra sponta-

nément, sans appel syndical, et dura du 15 février au 8 mai 1972. Elle fut marquée par l'occupation de l'usine, la séquestration des cadres et le très fort soutien populaire. Une manifestation de solidarité réunit 4000 personnes, des artistes comme Claude Nougaro, les Tri Yann, Gilles Servat et même l'évêque de Saint-Brieuc apportèrent leur soutien ! La principale revendication était l'alignement des salaires sur ceux des ouvriers de l'usine de Bezons. Elle se termina par une augmentation générale des salaires.



Photo: Jacques Gourmelen/Ouest-France